



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le **12 SEP. 2014**

**DIRECTION DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**POLE COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU CONTROLE DE LEGALITE**

Affaire suivie par Patrice MOLLON / Anne VACHERESSE
Tél : 04 73 98 62 38 / 04 73 98 61 55
patrice.mollon@puy-de-dome.gouv.fr
anne.vacheresse@puy-de-dome.gouv.fr

Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme

à

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES
ET PRESIDENTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
DU PUY-DE-DOME
(Mmes et MM. les Sous-Préfets en communication)

- Objet :** Elections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics .
- Réf :** Note d'instruction n° RDFB1418373N transmise le 7 août 2014

Je vous ai transmis, le 7 août 2014, la note d'instruction visée en référence relative aux élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Je vous précise qu'il vous appartient de diffuser cette note d'instruction aux établissements publics locaux rattachés à votre collectivité (CCAS, CIAS, caisse des écoles, établissements thermaux...).

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET